



Déclaration du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide sur la situation au Mali

(New York, le 1 février 2013) M. Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, a appelé l'attention sur le risque accru de représailles contre les populations civiles de souche touareg et arabe dans les régions de Tombouctou, Kidal et Gao du nord du Mali.

« Si la libération de villes auparavant sous le contrôle des groupes rebelles et extrémistes a suscité l'espoir chez les populations du nord du Mali, je suis tout de même profondément préoccupé par le risque de représailles contre des civils de souche touareg et arabe. Il a été fait état de graves violations des droits de l'homme commises par l'armée malienne, y compris des exécutions sommaires et des disparitions, à Sevaré, Mopti, Niono et dans d'autres villes à proximité des zones de combat. Il y aurait eu également des lynchages et des pillages de biens appartenant à des communautés arabes et touaregs. Ces communautés seraient accusées d'aider des groupes armés du simple fait de leur appartenance ethnique. » a dit M. Dieng.

« Je demande à l'armée malienne de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de protéger l'ensemble des populations, indépendamment de leur race ou de leur groupe ethnique. » a déclaré M. Dieng. « Je suis profondément troublé par des informations faisant état de violations commises par l'armée et par des informations selon lesquelles les forces armées recruteraient et armeraient des groupes de milices à leur solde pour fomenter des attaques contre des groupes ethniques et nationaux donnés au nord du Mali. »

« J'engage tous les acteurs, y compris l'armée malienne à se conformer au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Le ciblage de groupes ethniques ou religieux dans un conflit armé, si ces exactions ont été menées de manière généralisée et systématique, pourrait constituer des crimes d'atrocité. » a déclaré M. Dieng.

M. Dieng a salué la décision de la Procureure de la Cour pénale internationale d'ouvrir des enquêtes sur la situation au Mali.

* * *

Pour les questions des médias, prière de s'adresser à :

Mallory Mroz
Bureau de la prévention du génocide
et de la responsabilité de protéger
<http://www.un.org/en/preventgenocide/adviser/>
Téléphone : 1 917 367 4961
Courrier électronique : mrozm@un.org